

La Fibre est disponible à PIRAJOUX

Pensez maintenant au pré-raccordement fibre !



La commune de PIRAJOUX a été fibrée par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain), organisme public propriétaire du réseau Li@in.

NOUVEAUTÉ : En tant que particulier, vous pouvez désormais demander le pré-raccordement fibre de votre domicile **sans être obligé de souscrire immédiatement un abonnement fibre auprès d'un opérateur Commercial (Fournisseur d'Accès Internet)**. L'installation reste gratuite et sera réalisée par le SIEA, assurant la proximité et la qualité de la prestation.

C'est seulement après le raccordement fibre de votre habitation que vous pourrez souscrire une offre fibre auprès de l'opérateur de télécommunications de votre choix. Vous n'aurez qu'à lui préciser que votre logement est relié à la fibre et lui transmettre le numéro d'identification fourni lors de l'installation et notée sur la Prise Terminale Optique installée.

Comment demander le pré-raccordement à la fibre ?

1. Réaliser le test d'éligibilité de votre habitation sur le site Li@in (<https://customers.liain.fr/eligibilite>), et obtenir pour résultat que vous êtes éligible au pré-raccordement.
2. Cliquez sur le bouton « Commander mon pré-raccordement » pour en faire la demande. Remplissez le formulaire et fixez la date de rendez-vous qui vous convient pour l'installation de la fibre.
3. Un technicien fibre, mandaté par le SIEA, se déplacera à votre domicile au jour et à l'heure convenus, afin de procéder à l'installation de votre ligne fibre (installation du câble de fibre et de la prise terminale optique PTO).
4. Vous recevrez ensuite par mail, un Numéro d'identification unique à votre habitation (Référence PTO) qui vous permettra de souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix et de bénéficier des services Très Haut Débit.

Comment bénéficier des services très haut débit ?

Lorsque votre habitation sera pré-raccordée à la fibre, vous devrez souscrire un abonnement fibre auprès de l'opérateur de votre choix pour bénéficier des services très haut débit, de la télévision et la téléphonie fixe. Votre opérateur vous fixera alors un rendez-vous nécessaire pour la mise en service. Nous vous recommandons de bien attendre d'être raccordé à la fibre avant de prendre rendez-vous et de souscrire un abonnement auprès d'un opérateur.